République Française ***** Département de la Meuse

Nombre de Membres Membres en exercice Présents Votants 59 37 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 septembre 2025

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaisne, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents: ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.

Absents: CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, PALIN Laurent, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.

Représentés: BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Annule et remplace DE_2025_084 - Décision modificative n°5 – Budget Principal N° de délibération : DE_2025_084_1

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget principal par délibération DE_2025_015 du 10/04/2025;

Vu l'approbation de la décision modificative n°1 DE_2025_056 du 27/05/2025 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n°2 DE_2025_064 du 27/05/2025 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n°3 DE 2025 071 du 01/07/2025;

Vu l'approbation de la décision modificative n°4 DE_2025_083 du 11/09/2025 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ciaprès du budget principal de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Objets: Régularisation avance versée GIL ET ASSOCIE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (041) - 01 : Constructions	6 857,14	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.i	6 857,14
	6 857,14		6 857,14
Total Dépenses	6 857,14	TotalRecettes	6 857,14

Lors de la retenue de la société GIL ET ASSOCIE pour le lot 10 des travaux d'extension de la maison de santé de Pierrefitte sur Aire, la collectivité a versé une avance à cette entreprise d'un montant de 1 828.57€ comme convenu dans le marché. Le chantier étant terminé, il convient de régulariser cette avance. Pour ce faire, un mandat au 2313 au chapitre 041 doit être émis ainsi qu'un titre au 238 au chapitre 041.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• d'approuver la décision modificative n°5 proposée du budget principal de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Martine AUBRY, Présidente

Martine AUBRY

Martine AUBRY 2025.09.19 15:17:32 +0200 Ref:9488290-14282283-1-D Signature numérique la Présidente